



Salaires Minima Hiérarchiques Mensuels 2024 (SMH/13)

Classes d'emploi	Durée du travail			
	35h	Forfait avec référence horaire	Forfait en jours	Forfait sans référence horaire
A1	1,678 €			
A2	1,777 €			
B3	1,875 €	2,156 € *		
B4	1,900 €	2,185 € *		
C5	1,938 €	2,229 € *		
C6	2,004 €	2,304 € *		
D7	2,080 €	2,392 € *		
D8	2,251 €	2,589 € *		
E9	2,421 €	2,785 €	3,148 € **	
E10	2,677 €	3,079 €	3,480 € **	
F11	2,771 €	3,187 € *	3,602 €	
F12	2,924 €	3,363 € *	3,802 €	
G13	3,189 €	3,667 € *	4,145 €	
G14	3,496 €	4,020 € *	4,544 €	
H15	4,508 €		5,860 €	
H16	5,485 €			7,130 €
I17	6,268 €			8,149 €
I18	7,220 €			9,385 €

* Possibilité d'emploi spécifique éligible au forfait horaire

** Possibilité d'emploi spécifique répondant aux règles d'autonomie et/ou double volontariat

Pour rappel,

- il est prévu dans l'article 9.3.5 de l'accord relatif au statut des salariés du groupe Airbus en France, les SMH mensuels correspondent aux SMH annuels divisés par 13,

- il est prévu dans l'article 2.2.4 de l'accord relatif au statut des salariés du groupe Airbus en France, le nombre de jours travaillés sur l'année pour un forfait jours est fixé à 214 jours.

Barème de la rampe de lancement Mensuels 2024 (SMH/13)

Classe d'emploi	Inférieur à 24 ans	Entre 24 et 27 ans
F11	3,055 €	3,299 €
F12	3,308 €	3,538 €